

Création de bureaux dans le bâtiment 023

CCTP – LOT N°02-06
PEINTURE-NETTOYAGE

Phase : DCE

CETSEO - Bâtiment 23
302 chemin de sainte Marthe, 13014 Marseille

Maîtrise d'Ouvrage		**Centre d'expertise technique SEO** 111 avenue de la Corse 13307 MARSEILLE
Maîtrise d'Œuvre	edeis	**EDEIS** « Hibiscus Park » 29, avenue Auguste Vérola 06200 NICE Saint-Isidore Tél : +33 (0)4 92 29 57 90
Architecte	MCA	**MCA Architectes** Marseille : 49 rue Sainte 13001 Marseille Nice : 4 Chemin de l'Arénas 06200 Nice Tél : 04 91 72 29 88

Date	**Rév.**	**Nature de la modification**	**Établi** (NOM / Visa)	**Vérifié** (NOM / Visa)	**Approuvé** (NOM / Visa)	**Approuvé** (Client) (NOM / Visa)
29/07/2026	0	Première diffusion	SSA	LBO	FBR	

Ce document est la propriété et a été produit pour le bénéfice exclusif de EDEIS. Il est interdit de copier, enregistrer ou transmettre tout ou partie de ce document, sous quelque forme que ce soit et quelques soient les moyens utilisés, sans l'accord préalable écrit de EDEIS.

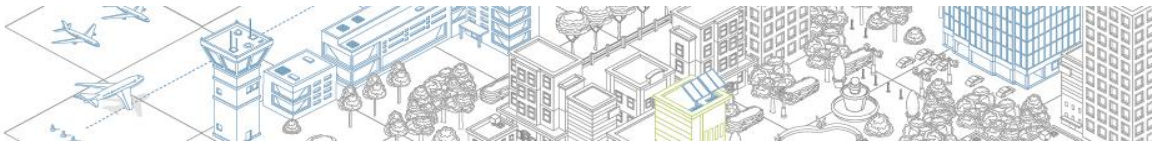


TABLE DES MATIERES

1. PRESENTATION 3
2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES DE MISE EN OEUVRE GENERALES 4
2.1. Consistance des travaux 4
2.2. Normes et réglementation 4
2.3. Document de référence 4
2.4. Limite des prestations 4
2.5. DTU 4
2.6. Normes 4
2.7. Techniques non traditionnelles 5
2.8. Échantillons 5
2.9. Localisation 5
2.10. Réception de support 5
2.11. Tolérances d'exécution 5
3. DESCRIPTION DES OUVRAGES 6
3.1. Dispositions générales 6
3.1.1. Études d'exécution 6
3.1.2. Installations de chantier 6
3.1.3. Protection des ouvrages réalisés 6
3.2. MUR 1 : Peinture murale intérieure finition soignée 6
3.3. MUR 2 : Enduit de façade dito existant sur SAD 7
3.4. Peinture sur ouvrage métallique (hors ouvrages thermolaqués) 8
3.5. Peinture sur façades de placards techniques 8
3.6. Joints acryliques 9
3.7. Pictogrammes 9
3.8. Nettoyage 10
3.9. Option n°1 – Rafraichissement peinture couloir R+1 bureaux existant 10

1. PRESENTATION

Le projet consiste à créer des bureaux supplémentaires dans les zones 030 et 037 du bâtiment 023 dans le but d'accueillir davantage de personnel (17 agents supplémentaires dont 4 nomades).



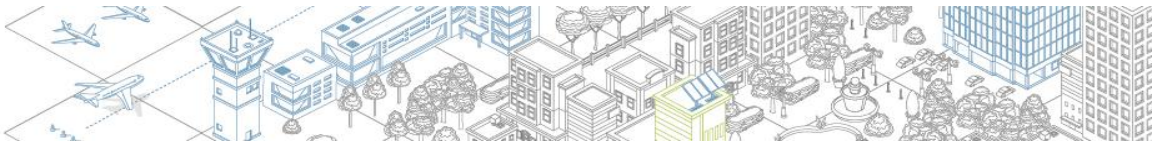


Le nouveau volume devra permettre la création de 250 m² de SDP sur 2 niveaux. L'attente du MOA est le suivant :

- 1 bureau – 1 PAX ;
- 3 bureaux – 2 PAX ;
- 2 bureaux – 3 PAX permanents ;
- 1 open-space – 4 PAX temporaires ;
- 1 salle de réunion d'environ 25 m².

Le projet prévoit des ouvertures en façade et le remplacement ou la suppression de porte. Les points d'attention à appliquer sont :

- Liaison du 1er étage des futurs bureaux au 1er étage technique (zone Filtration).
- Création d'une salle de réunion d'environ 25m² avec mobilier de bureau, intradef, internet, téléphone, matériel vidéo, audio et visio ;
- Création d'un bloc sanitaire, comprenant des douches et des vestiaires pour hommes et pour femmes ;
- Élargissement de la porte d'accès en façade Nord et création d'une salle de réunion ;
- Isolation thermique, traitement acoustique, renouvellement d'air, éclairage et climatisation conformes aux normes en vigueur dans chaque bureau.



2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES DE MISE EN OEUVRE GENERALES

2.1. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les ouvrages prévus à la charge du présent lot seront les suivants :

- Installation de chantier spécifique au lot ;
- Ensemble des ouvrages décrits au présent document relatif aux travaux de peinture ;
- Et tous les travaux induits conformément aux réglementations et DTU en vigueur ;
- Travaux de peinture ;
- Le nettoyage du chantier et le repli des installations ;
- Fourniture du DOE ;

L'ensemble des travaux à réaliser est détaillé au chapitre de la description des ouvrages. Il est cependant signalé que l'Entrepreneur devra tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages du présent lot ainsi que leur bonne finition même si ces travaux ne sont pas expressément décrits.

2.2. NORMES ET REGLEMENTATION

L'ensemble des ouvrages prévus au présent lot doit être conformes aux D.T.U., Normes Françaises et Européennes applicables, Cahier des Charges, Cahier des Clauses Spéciales, Règles de Calculs, Cahiers du CSTB, règles de sécurité incendie, accessibilité handicapée, textes réglementaires et tous décrets, arrêtés, circulaires, ordonnances et en général tous les documents se rapportant à ses travaux au moment de la remise de son offre et de la signature du marché, dans leur édition la plus récente.

2.3. DOCUMENT DE REFERENCE

Les documents de référence sont ceux décrits au du CCAP. Les documents spécifiques au lot sont :

- CCTP du lot ;
- DPGF du lot ;
- Plans de repérage.

2.4. LIMITE DES PRESTATIONS

Se référer au document « limites de prestations ».

2.5. DTU

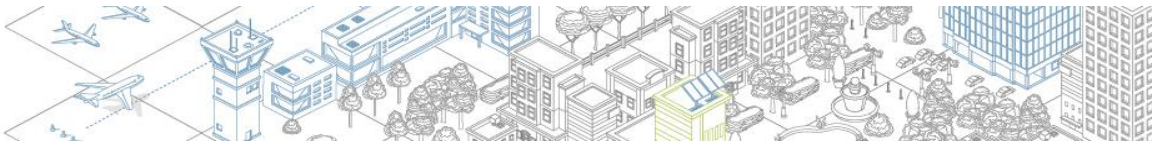
Sont applicables, aux matériaux employés d'une part, à l'exécution des travaux, d'autre part, les prescriptions des Cahiers des Charges ou Documents Techniques Unifiés (DTU), suivi de leurs cahiers des clauses spéciales, mémentos de conception, additifs et erratums publiés par le C.S.T.B. :

- 59.1 – peinturage ;
- 59.2 - revêtements plastiques épais sur béton ;
- 59.3 - peinture de sols.

2.6. NORMES

Les Normes Françaises homologuées (NF) et Normes Européennes (EN),

- Normes classe T - Peinture - pigments – vernis ;
- NF T 30 - 31 - 32 - 33 - 36 – 72 ;
- NF X 08-002 ;



- NF Environnement ;
- Décret n°2006-623 du 29 mai 2006 – finition des bois ;
- Normes – Décrets pour accessibilité des handicapés :
 - NF P 91-201 ;
 - NF P 98-351 ;
 - NF P 91-100 ;
 - Décret n°2006-555 du 17 mai 2006 et arrêtés.

2.7. TECHNIQUES NON TRADITIONNELLES

Règles professionnelles : Règles éditées par l'U.N.P.V.F.

Techniques non traditionnelles ne relevant pas des D.T.U.

Ces travaux seront conduits conformément aux Cahiers des Charges Particulières des fabricants et prescriptions des avis techniques C.S.T.B. s'il y a lieu.

L'emploi de ces techniques impliquera obligatoirement de la part de l'Entreprise :

- L'accord préalable du Maître d'œuvre d'exécution et du Contrôleur Technique ;
- La conclusion d'une police d'assurance décennale complémentaire par avenant à la PIB garantissant la mise en œuvre de procédés d'étanchéité hors D.T.U. et hors avis technique C.S.T.B. ;
- Stockage des déchets ultimes (1 ou 2), le nom du conseiller ADR de l'Entreprise.

2.8. ÉCHANTILLONS

L'Entrepreneur devra présenter au Maître d'Ouvrage et à l'Architecte, tous les échantillons des revêtements de surface et de finition des différents ouvrages sous forme de tôle au format A4.

2.9. LOCALISATION

Il devra un plan de repérage des ouvrages : localisation des différentes finitions et teintes, …

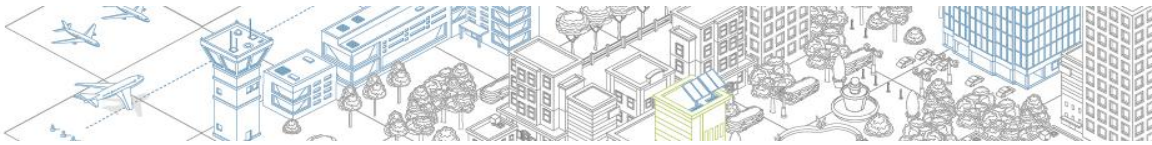
2.10. RECEPTION DE SUPPORT

En cas de réalisation sur un support exécuté par un autre lot, l'entrepreneur aura au préalable transmis les tolérances attendues et réalisera une réception de support contradictoire avec les lots concernés.

2.11. TOLERANCES D'EXECUTION

Peinture :

- Appréciation visuelle ;
- 100% conforme par rapport à la surface de référence.



3. DESCRIPTION DES OUVRAGES

3.1. DISPOSITIONS GENERALES

3.1.1. Études d'exécution

Le titulaire fournira avant le démarrage des travaux les documents suivants :

- Le PPSPS ;
- Le plan détaillé de localisation des produits de son lot ;
- Les plans d'exécution y compris DOE en fin de travaux ;
- Les renseignements relatifs de l'ensemble des fournitures mises en œuvre ;
- La rédaction et la gestion des fiches d'agrément des matériaux ;
- La fourniture des échantillons suivant attentes MOA et MOE ;
- Un exemplaire du mode opératoire du chantier, incluant toutes les dispositions réglementaires particulières ;
- Le planning d'intervention détaillé ;

3.1.2. Installations de chantier

Bien que la base vie soit à la charge de l'entreprise de Charpente métallique – GO, dont les frais seront répartis au compte prorata, l'Entreprise titulaire du présent lot installera sur le site, tous les équipements dont elle aura besoin pour assurer ses prestations.

Elle devra notamment prévoir :

- La prise en charge de tous les frais liés à ces installations provisoires tels que frais d'entretien, de fonctionnement, de montage, démontage, … ;
- La dépose en fin de chantier ;
- La sécurité de son personnel.

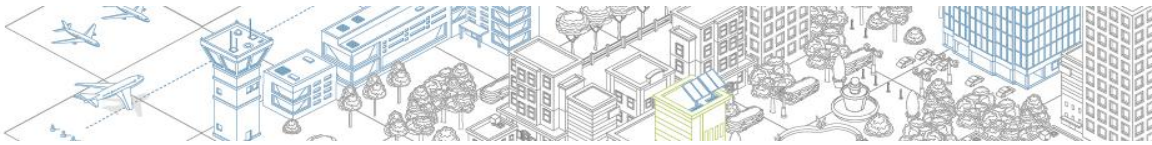
3.1.3. Protection des ouvrages réalisés

L'entreprise devra protéger ses ouvrages des dégradations par tout moyen et jusqu'à la livraison.

3.2. MUR 1 : PEINTURE MURALE INTERIEURE FINITION SOIGNEE

Comprends les prestations suivantes sur les murs **y compris les joues des puits de lumière au R+1 :**

- Préparation sur subjectiles à base de plâtre (enduit plâtre, cloisons en panneau ou carreau plâtre, plaques de plâtre à épiderme cartonnée) :
 - Egrenage / révision des joints ;
 - Epoussetage ;
 - Impression pénétrante ;
 - Rebouchage ;
 - Ratissage ;
 - Enduit repassé ;
 - Ponçage/époussetage ;
 - Couche intermédiaire ;
 - Révision.
- Préparation sur maçonnerie/béton à parement soignée :
 - Brossage/Egrenage/Epoussetage ;
 - Impression ;
 - Dégrossissage ;
 - Enduit repassé ;
 - Enduit non repassé ;



 - Ponçage/Epoussetage ;
 - Couche intermédiaire ;
 - Révision.
- Travaux de finition :
 - Deux couches de peinture de type Tollens Capteo ou équivalent ;
 - Joints acryliques ;
 - Coloris BLANC ou au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant ;
 - Finition Satinée à confirmer lors de la phase de préparation ;
 - Finition A selon NF P74-204-1.
- Spécificité :
 - Eco label ;
 - Lessivable ;
 - Classification COV.

La prestation globale comprend toutes les sujétions de pose et de raccordement à l'existant.

Nota : La prestation intégrera la réfection des peintures des murs du WC existant au R+1 qui sera supprimé dans le cadre du projet. Le raccord à l'existant sera donc prévu à la charge de l'entreprise de peinture.

Localisation : Voir plan de repérage des murs - MUR 1 et joues des puits de lumières

3.3. MUR 2 : ENDUIT DE FAÇADE DITO EXISTANT SUR SAD

La prestation comprend la fourniture et la mise en œuvre d'un système complet de sous-enduit et d'enduit de finition sur les « façades » destiné à assurer la protection, l'étanchéité et l'aspect décoratif des parois créées en SAD.

Le système comprend :

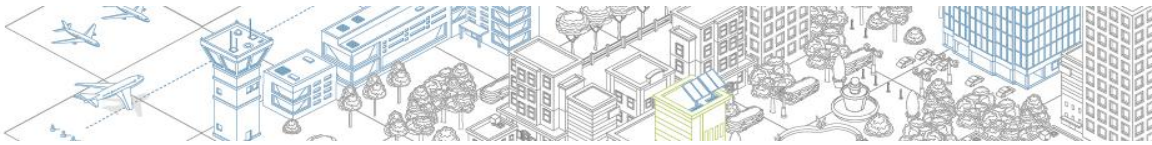
- La pose d'un sous-enduit renforcé ;
- La mise en œuvre d'un enduit de finition décoratif **dont l'aspect sera identique à l'existant ;**
- L'ensemble des accessoires, profilés et sujétions nécessaires à une exécution conforme aux prescriptions de l'architecte ;
- Aux recommandations du fabricant et aux Avis Techniques.

Sous-enduit :

- Sous-enduit de type StoArmat Classic Plus ou produit techniquement équivalent, conforme aux prescriptions du fabricant et Avis Technique en vigueur ;
- Renforts entoilés (trame 4,5 mm x 4,5 mm), dimension minimale 30 cm x 30 cm ;
- Pose des renforts entoilés : aux angles de baies, pourtours des ouvertures, découpes de l'isolant en L (dalles de balcons, casquettes…), jonctions de rails. Les renforts seront marouflés dans la couche fraiche ;
- Application de la première couche d'une épaisseur minimale de 3 mm, marouflage de la trame avec recouvrement des lés de 10 cm dans tous les sens ;
- Délai de séchage : 48 h minimum, jusqu'à obtention d'une couleur blanche uniforme ;
- Application de la seconde couche d'une épaisseur minimale de 2 mm ;
- Lissage de la surface du sous-enduit pour préparation de l'enduit de finition.

Enduit de finition :

- Enduit décoratif à base de liant hydraulique, assurant l'imperméabilité de la paroi, compatible avec le sous-enduit et conforme aux recommandations du fabricant et Avis Technique ;
- Teinte et finition : **identique à l'existant** ;



- Tout accessoire compris : cornières métalliques, pièces d'arrêt au droit des menuiseries, profilés d'angle, stop-enduit, grilles ou éléments de détails ;
- Brossage et élimination des pulvérulences ;
- Arrosage et humidification des supports selon prescriptions du fabricant.

L'entreprise doit fournir l'Avis Technique correspondant au produit mis en œuvre et le respect strict des prescriptions du fabricant et des Avis Techniques,

Localisation : Voir plan de repérage des murs - MUR 2 + fosse monte-PMR + encoffrement de la rive du plancher de mezzanine.

3.4. PEINTURE SUR OUVRAGE METALLIQUE (HORS OUVRAGES THERMOLAQUES)

Comprends les prestations suivantes (de manière non limitative) :

- Travaux préparatoires :
 - Dégraissage ;
 - Brossage et dépoussiérage ;
 - Révision antirouille et ponçage ;
 - Une couche d'impression de retouche.
- Travaux de peinture :
 - Application de deux couches d'une peinture à base de résine acrylique ;
 - La finition sera de classe B et l'aspect sera brillant ;
- Coloris : au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.

Localisation : Portes / grilles fournies par le lot Serrurerie

3.5. PEINTURE SUR FAÇADES DE PLACARDS TECHNIQUES

Comprends les prestations suivantes (de manière non limitative) :

Mise en peinture des ouvrages en bois comprenant :

- Travaux préparatoires :
 - Brossage ;
 - Ponçage léger ;
 - Époussetage ;
 - Application d'une couche d'impression, révision rebouchage, ponçage, masticage, ratissage, si nécessaire.
- Travaux de finition :
 - Deux couches de peinture de type Tollens Capteo ou équivalent ;
 - Coloris BLANC ou au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant ;
 - Finition MAT ;
 - Finition A selon NF P74-204-1 ;
 - Rechampissages des ferrages et divers ;
 - Support : Menuiseries neuves soigneusement poncées, de toutes essences, prêtes à peindre.
- Spécificité :
 - Eco label ;
 - Lessivable ;
 - Classification COV.
- Toutes sujétions de pose et raccordement.

Localisation : L'ensemble des placards techniques + trappe d'accès VS

3.6. JOINTS ACRYLIQUES

La prestation comprend la fourniture et l'application de :

- Joint pompe acrylique en périphérie des châssis, pour finition parfaite ;
- Joint pompe acrylique en périphérie cloisons/bâtis de portes, pour finition parfaite.

Localisation : L'ensemble du projet

3.7. PICTOGRAMMES

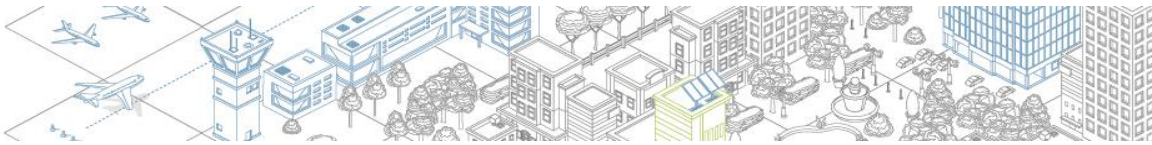
L'ensemble est prévu pour les locaux suivants :

- Sanitaires ;
- Placards techniques ;
- WC hommes ;
- WC Femmes ;
- Bureaux, salles de conférence, salles de réunion.

La prestation comprend (de manière non limitative) :

- La fourniture et la pose d'une signalétique intérieure évolutive, comprenant :
 - Support en profils aluminium extrudé de 2.5 mm d'épaisseur, finition anodisé naturel. Les profils présenteront deux retours permettant de faire coulisser une plaque de protection ;
 - Plaque de protection par panneau en polyméthacrylate de méthyle (PMMA). Les bords supérieur et inférieur de cette plaque sont affleurant avec les retours du profil aluminium et formeront ensemble une surface plane qui constitue la façade du produit dans lequel est insérée l'information signalétique. Le blocage de la plaque de protection dans le profil aluminium sera assuré par une vis HC inox positionné dans l'épaisseur du profil ;
 - Information signalétique imprimée couleur sur document papier, incorporé entre support et protection ;
 - Information en braille par microbille sur les profils ;
 - Les profils seront fixés au mur par 2 vis à tête fraisée (ou par collage structurale).
- Compris tout système de fixations par visserie, platine support, suspentes, etc. adaptées au support ;
- L'ensemble de la signalétique sera issu de la même gamme et du même fabricant ;
- Les produits utilisés seront évolutifs et modulable, par simple échange avec déblocage d'une vis, par les utilisateurs, du panneau informatif suivant évolutions de la configuration des pièces et locaux de l'établissement ;
- La signalétique extérieure devra résister aux intempéries ;
- L'entreprise présentera à la maîtrise d'ouvrage, pour accord, les projets de maquettes des différents panneaux informatifs, avec la numérotation, la désignation des pièces, logotypes et nom de l'établissement, et le décor arrière de fond ;
- La signalisation devra suivre les réglementations en vigueurs, notamment le fascicule de documentation FD X08-040 (Symboles graphiques et pictogrammes) ;
- L'entreprise devra respecter les normes et réglementation en vigueur concernant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, notamment en matière de visibilité, lisibilité et compréhension ;
- Toutes sujétions de pose.

Localisation : selon plan Architecte-implantation à valider avec le MOA.



3.8. NETTOYAGE

Comme les travaux seront réalisés en site occupé, l'entreprise devra le nettoyage quotidien sur chantier y compris abords et servitude.

Prévoir le nettoyage intégral du projet pour les opérations préalables à la réception et avant la mise à disposition au MOA selon le phasage du projet.

En cas de refus de prise de possession de la zone par le maître d'ouvrage ou d'un refus de réception, du fait d'un retard d'une ou plusieurs entreprises, le nettoyage devra être refait autant de fois que nécessaire, à la charge de l'entreprise en retard.

3.9. OPTION N°1 – RAFRAICHISSEMENT PEINTURE COULOIR R+1 BUREAUX EXISTANT

En option, l'entreprise prévoira le nettoyage, le curage et la mise en peinture des parois et plafond du couloir des bureaux R+1 existant à proximité du futur accès à la mezzanine. La prestation comprendra toutes les sujétions de protection, de mise en œuvre et d'adaptation à l'existant.